la lettre n°33 LETTRE D'INFORMA



ETTRE D'INFORMATION DE LA SICAE DE LA SOMME ET DU CAMBRAISIS



FIN DES TARIFS SOCIAUX DE L'ÉNERGIE



Décidée par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 et du décret chèque énergie n°2016-555 du 6 mai 2016, les « tarifs sociaux » de l'énergie (Tarif de Première Nécessité ou TPN pour l'électricité) ont été supprimés le 31 décembre 2017. A partir du 1er janvier 2018, ils ont été remplacés par le chèque énergie.

Un chèque énergie sera automatiquement adressé à chaque bénéficiaire sur la base des informations transmises par les services fiscaux. Aucune démarche n'est nécessaire pour en bénéficier.

Pour toute information sur le chèque énergie rendez-vous sur : www.chequeenergie.gouv.fr



LA SICAE SE MOBILISE POUR LE MAINTIEN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ

Les tarifs réglementés de vente électricité sont actuellement contestés par certains acteurs du monde de l'énergie. Convaincues que leur disparition serait contraire aux intérêts des français, les Entreprises Locales de Distribution (ELD) souhaitent sensibiliser l'opinion publique sur la raison d'être des tarifs réglementés de vente (TRV) et leur nécessité pour assurer un niveau de protection satisfaisant des consommateurs et permettre ainsi le bon fonctionnement du marché.

- Les TRV résultent d'une mission de service public permettant d'assurer à tous un droit à la fourniture d'électricité :
 - il s'agit d'une véritable assurance auprès des consommateurs si le marché ne leur permet pas d'obtenir une offre adaptée à leurs besoins :
 - Les TRV sont un moyen pour assurer la cohésion territoriale et sociale entre les territoires : le même tarif est proposé sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les consommateurs situés tant dans les zones urbaines que rurales peuvent bénéficier d'une offre de fourniture d'électricité à un prix raisonnable ;
- Les offres aux tarifs réglementés de vente constituent un point de repère à prix raisonnable et construit de façon transparente pour les consommateurs qui souhaitent opter pour une offre de marché: ils permettent de les comparer les unes aux autres et limitent ainsi l'émergence d'offres abusives. Loin d'y nuire, les tarifs réglementés de vente contribuent pleinement au bon fonctionnement du marché: ils sont ainsi une véritable protection pour les consommateurs;
- Il est important de laisser le choix aux consommateurs d'une offre de proximité : les emplois associés à l'activité de commercialisation des ELD (notamment les centres d'appels) sont tous situés en France.

Nous avons la conviction que chaque français doit se saisir de ce sujet et défendre, dans son propre intérêt et pour la collectivité, le maintien des offres aux tarifs réglementés de vente en France.

Vous pouvez consulter le communiqué complet sur : www.sicaesomme.fr

PENSEZ À ÉLAGUER LES ARBRES À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX



Il arrive très fréquemment qu'une perturbation de la fourniture d'électricité se produise car la végétation entre en contact avec une ligne électrique en conducteur nu.

Pour préserver la qualité de l'électricité il est donc nécessaire de respecter les distances de sécurité. En effet, la réglementation prévoit l'élagage ou l'abattage de tout arbre dont la distance avec les lignes électriques moyenne et basse tension est inférieure à 2 m.

Il est de la responsabilité de chaque propriétaire de réaliser ces élagages, en particulier quand les ouvrages sont sur le domaine public et nous nous tenons à votre disposition avant toute action afin de vous conseiller dans la réalisation de ces travaux.

www.sicaesomme.fr

En vous connectant à votre espace client sur le site internet de la SICAE vous pouvez consulter différentes informations liées à votre contrat et accéder à

de nombreux services!





Vous avez la possibilité de **consulter les informations relatives à votre contrat** (tarif, puissance souscrite, date de la prochaine facture adresse mail et téléphone,...), de visualiser vos dernières factures, d'accéder à vos documents (conditions générales de vente, conditions particulières)

Vous pouvez retrouver les horaires des Heures Creuses en sélectionnant votre commune dans le menu déroulant

NOUVEAU!





Vous utilisez le formulaire sécurisé standard SSL, choisissez une carte ci-dessous 🖺 🚎 🔒 :





Vous pouvez **RÉGLER VOS FACTURES EN LIGNE** de manière sécurisée!

Vous pouvez vous inscrire au service gratuit d'alerte par email vous informant de la disponibilité d'une nouvelle facture dans votre espace client.

Je souhaite m'abonner au service gratuit de réception d'e-mails m'informant de la disponibilité de nouvelles factures dans mon espace client.

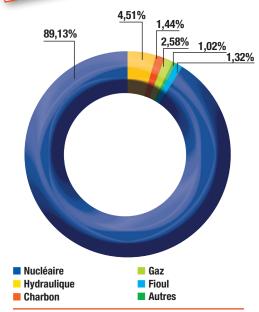
Vous pouvez vous inscrire à **L'ALERTE FACTURE** afin d'être informé par mail lorsque votre nouvelle facture est disponible sur l'espace client!



Vous pouvez opter pour le **SERVICE « MES INDEX »** afin être facturé au plus juste et éviter les estimations!

🔃 l'énergie est notre avenir, économisons-la !

ORIGINE DE L'ÉLECTRICITÉ



> La fourniture d'un kWh d'électricité en 2016 a induit :

l'émission de 32,18 grammes de dioxyde de carbone (CO²)

VOS ACCUEILS

Accueil de Péronne

18, place du jeu de Paume 80200 PERONNE

Tél.: 03.22.86.45.45 - Fax: 03.22.84.80.84

Accueil de Roise

11, rue de la République - CS 40058 - ROISEL 80208 PERONNE CEDEX

Tél.: 03.22.86.45.45 - Fax: 03.22.86.45.46

Accueil de Hangest en Santerre ZAC du Santerre

80134 HANGEST EN SANTERRE Tél.: 03.22.86.45.45 - Fax: 03.22.33.97.01

Accueil de Cambrai

1 bis, rue d'En bas - 59161 ESCAUDOEUVRES Tél. : 03.27.74.96.24 - Fax : 03.27.74.73.10

Horaires d'ouverture :

8h30 - 12h00 • 13h30 - 17h00